

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Eric, MEZARD-MOSTFA Dominique, SARTORETTI Michel,, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana LAPLACE Sébastien, CAKIR-LOUSSE Corinne, ROY Jean-Sébastien, GLEIZES Jérôme, AGGOUN Jean-Claude, PAÏSSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, MURIGNEUX Claudie

Absents excusés :

VENET Denis, pouvoir donné à ODIN Catherine
TOINET Guy, pouvoir donné à BANINO Jérôme

Absents :

GRANGE Agnès
SIMON Anne-Claire
GRANGE Evelyne
ROY Jean-Sébastien
FLAMENT Julien
DALBEPIERRE Michael,

Participe également à la réunion : CARRET Valérie

Nombre de membres :
En exercice : 26
Présents : 18
Votants : 20
(dont 2 pouvoirs)

Jérôme BANINO , Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h06.

CAKIR-LOUSSE Corinne est nommée secrétaire de séance.

Jérôme BANINO donne lecture de l'ordre du jour. Il propose de modifier l'ordre du jour transmis au conseil municipal. En effet, il souhaite ajouter deux points. Il s'agit d'un premier point sur la cession de la parcelle AH 608 à Madame Camille ROUTIER et un deuxième point relatif au Réseau de Chaleur Urbain et l'acquisition d'une partie de terrain rue Chanoine Pavailler pour permettre l'accès des véhicules.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces deux modifications de l'ordre du jour.

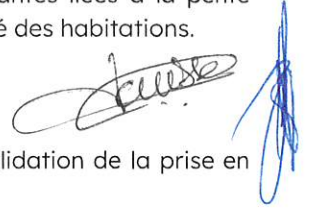
Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement du passage du Désert et secteur de la Doue

Rapporteur Jérôme BANINO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un groupement de commandes a été constitué entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) et notre commune afin de réaliser des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement (eaux usées / eaux pluviales) sur le Passage du Désert et le secteur de la Doue. Monsieur le Maire informe que la surface active actuellement raccordée au réseau unitaire et connectable dans le cadre du présent projet représente une surface d'environ 4 500m². Les travaux concernent principalement la Rue de la Doue et le Passage du Désert, les talus adjacents et le

mur d'enceinte. Les secteurs cités présentent des contraintes spécifiques importantes liées à la pente importante du terrain, à la nature rocheuse du sol, aux voies étroites et à la proximité des habitations.

Monsieur le Maire rappelle les différentes échéances passées et à venir, à savoir :



- Le 2 octobre, la délibération pour le groupement de commandes et la validation de la prise en charge à hauteur de 49.5% des travaux estimés à 306 292.78 € HT
- Le 28 octobre, le lancement d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) avec un montant des travaux estimé à 151 745€ HT par la Maîtrise d'Oeuvre (MO) : Réalités Environnement
- le 18 novembre, la date limite de réception des offres
- Le 8 décembre, la décision de la commission MAPA d'attribuer le marché à SOGEA - TP Lacassagne pour un montant de 131 064,40 € HT.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la validation de la préconisation de la commission MAPA et de l'autoriser à signer le marché de travaux et tous les documents s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Affaire EMAIN : création de servitude

Rapporteur Jérôme BANINO

Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal que le chantier des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement passage du Désert et secteur de la Doue est découpé en 9 grandes phases. La phase 7 comporte notamment un passage chez Monsieur EMAIN. A ce titre, il y a lieu de signer un acte valant autorisation de passage sur la propriété de Monsieur EMAIN.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif de servitude et tout autre acte d'urbanisme relatif à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Approbation de la convention de servitude avec ENEDIS

Rapporteur Jérôme BANINO

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont envisagés par ENEDIS.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'approbation de la convention de réseau créant une servitude de 1 m - rue du 8 mai 45 - Références cadastrales AC 512 et AC 982 et l'autorisation à accorder à Monsieur le Maire de la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant. Jérôme BANINO précise que cette convention est conclue à titre gratuit.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Cession de la parcelle AH 608

Rapporteur Jérôme BANINO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre d'une régularisation, la commune envisage de céder à titre gratuit la parcelle AH 608 d'une surface de 226 m² un ancien chemin communal situé en limite de propriété — à Camille ROUTIER, qui reprend l'exploitation de M. et Mme POINT afin de s'installer en maraîchage et production de semences.

Patrick WITHERS demande si cela modifie le tableau de voirie qui a été voté au dernier conseil.

Jérôme BANINO répond par la négative car ce chemin n'était déjà plus référencé comme une voie communale.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la cession de la parcelle AH 608 à Camille Routier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acquisition/Echange terrain pour l'accès des véhicules de livraison : Réseau de Chaleur Urbain

Rapporteur Jérôme BANINO

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'afin de permettre l'accès des véhicules de livraison de bois à la chaufferie alimentant le Réseau de Chaleur Urbain, la commune projette d'acquérir une partie du terrain situé rue Chanoine Pavailler - AE 608. La parcelle concernée a une surface de près de 1 hectare. Elle présente un profil en long et très enfilé sur sa partie nord située entre la voirie et le terrain d'assise de la chaufferie. C'est cette partie que la commune souhaiterait acquérir d'une surface d'environ 50M².

Dans le cadre de la négociation avec le futur vendeur, la commune pourrait en échange céder une surface équivalente dans le même quartier.

Patrick WITHERS demande une précision concernant la parcelle, en s'interrogeant s'il s'agit de celle située en bout de terrain, où l'on trouve des branchages et des toiles. Jérôme BANINO confirme qu'il s'agit bien de la partie située à la pointe du terrain.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents d'achat ou d'échange dans le cadre du dossier relatif à l'accès à la chaufferie du Réseau de Chaleur Urbain.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Guy Toinet informe que la Caisse d'Epargne va se raccorder au Réseau de Chaleur. Leur consommation correspond à 10% de la consommation globale .

Patrick WITHERS demande s'il serait possible de mettre à jour le trombinoscope suite aux départs et arrivées de cette fin d'année ?

Jérôme BANINO indique que les modifications seront effectuées en début d'année. Il précise que, dans le bulletin communal, de nombreux départs d'agents ont été mentionnés ; toutefois, ces agents étaient en disponibilité depuis plusieurs années et ont simplement officialisé leur départ. Ils ne figuraient d'ailleurs plus dans le trombinoscope des agents.

Jérôme BANINO rappelle que les vœux auront lieu le Vendredi 2 janvier et que la présence des élus est demandée pour 18h. Il y aura comme l'an dernier un diaporama avec le bilan 2025 et les projets 2026.

La séance est levée à 19h25

Le secrétaire de séance



Le Maire



